

LA GAZETTE

Hebdomadaire économique et régional **Nord - Pas de Calais**

Officiellement désigné pour la publication des Annonces légales et judiciaires
des départements du Nord et du Pas-de-Calais. CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

APPEL D'OFFRES
INTERROGEZ-NOUS



PILLIOT
ASSURANCES

50 ans d'expérience
65 compagnies partenaires

devis@pilliot.fr
03 21 98 97 00

HARMONIE MUTUELLE ENTRE GESTION ET REPRISE

Accompagner les entreprises et les salariés



ACTUALITÉ

Banque Populaire du Nord :
des résultats solides et une
mobilisation active



08

10



SARL au capital de 160000 euros

Fondateur : Jean DOURIEZ

Directeur de Publication : Xavier MEPLON

Directrice Marketing : Stéphanie MEPLON
stephanie.meplon@gazettenpdc.fr

Directrice Publicité commerciale, Partenariats & Relations Extérieures : Caroline DENGLOS
caroline.denglos@gazettenpdc.fr - Tél : 06 17 87 32 19

Directeur commercial Annonces légales : Laurent MONTOIS
l.montois@gazettesolutions.fr - Tél : 06 22 60 75 80

LILLE 7 rue Jacquemars Giélee - BP 80139 - 59017 LILLE CEDEX
Standard : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40
www.gazettenpdc.fr

Rédaction: redaction@gazettenpdc.fr

Rédacteur en chef : Patrick BEAUMONT
patrick.beaumont@gazettenpdc.fr

Chef d'édition : Amandine PINOT
amandine.pinot@gazettenpdc.fr

Rédactrice : Camille MICHALSKI
camille.michalski@gazettenpdc.fr

À LA UNE

CRISE DU COVID-19

Harmonie Mutuelle, entre gestion et reprise

03-05

ACTUALITÉ

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Des résultats solides et une mobilisation active

06-07

ACTUALITÉ

CRISE DU COVID-19

Tribunaux de commerce et crise sanitaire : état des lieux

08-09

ENTREPRISES

ETUDE KPMG SUR LES PRATIQUES EN PLAN DE CESSION 2017-2018

Se faire accompagner, l'essentiel pour un plan de cession réussi

10-11

ENTREPRISES

MANAGEMENT

Les bonnes pratiques d'Exponens pour une reprise sécurisée

12-13

Community manager : Manon VANHUYSE
manon.vanhuyse@gazettenpdc.fr

Abonnements :

abonnement@gazettenpdc.fr

Tél : 03 28 38 45 10 - Fax : 03 28 38 45 40

Annonces Légales : al@gazettenpdc.fr

Annonces légales en ligne : www.al.gazettenpdc.fr

Tél : 03 28 38 45 45 - Fax : 03 28 38 45 40

IMPRIMERIE : DB PRINT

53, rue de la Lys - BP 90068 - 59431 Halluin CEDEX (fr)

Chrzanowska 32, 05-825 Grodzisk Mazowiecki (pl)

Associé : SARL Financière Douriez-Bataille

Tirage moyen édition Pas de Calais : 6 200 exemplaires

Dépôt légal : à parution - CPPAP n° 0524 | 92530 ISSN 1165-0796

Abonnement d'un an : 45€ par édition

Cette édition de la Gazette Nord - Pas-de-Calais est composée d'un cahier Juridique et Economique. Ce numéro ne comporte aucun document en asile.

HARMONIE MUTUELLE, ENTRE GESTION ET REPRISE

Depuis le début de la crise du Covid-19, Harmonie Mutuelle accompagne les chefs d'entreprise ainsi que les salariés de la région en difficulté financière et psychologique. Fonds de secours, sondage, écoute... la mutuelle continue son action pendant le déconfinement et appréhende les nouveaux enjeux au sein des entreprises.

Virginie **KUBATKO**



Virginie Malnoy, directrice régionale d'Harmonie Mutuelle.

La crise du Covid-19 est avant tout une crise sanitaire. Elle s'est rapidement transformée en crise économique, puis psychologique... Des domaines intimement liés qu'il faut gérer de façon concomitante pour espérer une sortie de crise sans dégâts majeurs. Du côté d'Harmonie Mutuelle, la mutuelle la plus importante de France, l'étendue de cette crise sanitaire est prise en compte. La clé ? La proximité et la connaissance des problèmes des chefs d'entreprise. *«Dès le début du confinement, nous avons effectué des appels de courtoisie auprès de nos entreprises adhérentes, explique Virginie Malnoy, directrice régionale d'Harmonie Mutuelle, région Centre, Île-de-France et Hauts-de-France. Puis nous avons réalisé un sondage pour être plus proches des problématiques des chefs d'entreprise et apporter des réponses concrètes. Car nous sommes une mutuelle, nous pensons de façon collective, et nous sommes là aussi en temps de crise.»*

La trésorerie a été le problème principal des dirigeants au début de la crise, notamment pour les TPE/PME. La mutuelle a agi rapidement pour aider les entreprises : report de cotisation pour les plus en difficulté (notamment celles de la prévoyance Mutex), un fonds de solidarité pour les plus petites d'entre elles et le financement des arrêts de travail exceptionnellement liés à la crise du Covid-19 tels que les arrêts pour la garde des enfants ou pour les personnes «à risque». Des mesures inédites pour les 800 entreprises et 100 000 adhérents des Hauts-de-France dont *«l'écoute et les conseils sur les dispositifs ont*

© Harmonie Mutuelle



© OceanProd

| «Nous arrivons à une nouvelle ère de nos missions de fait. Il faut se réadapter» souligne Virginie Malnoy.

été les premiers accompagnements nécessaires*..»

RISQUE PSYCHOLOGIQUE

Le confinement a provoqué une autre problématique, celle de la santé mentale des salariés et des chefs d'entreprise. Stress, épisode dépressif, angoisse... le risque psychologique est aujourd'hui autant impactant que la crise économique. Pour faire face à ce dernier, le ministère de l'Économie et des Finances s'appuie sur l'action de l'association Apesa (Aide psychologique aux entrepreneurs en souffrance aiguë), qui est en place dans les tribunaux de commerce et qui a été élargi à tous les dirigeants, avec le soutien des partenaires Harmonie Mutuelle, CCI France et CMA France. Depuis le 27 avril, un numéro vert** gratuit spécial Covid-19 per-

met aux chefs d'entreprise en détresse de bénéficier d'une première écoute et d'un soutien psychologique sept jours sur sept, de 8h à 20h.

Dans ce partenariat, Harmonie Mutuelle a financé une partie des séances psychologiques. «Ce dispositif est ouvert à tous les dirigeants. Il faut les accompagner financièrement mais aussi psychologiquement, détaille Virginie Malnoy. Un psychologue est disponible pour écouter et conseiller et un suivi est possible si cela est nécessaire.» Déjà un millier d'appels a été enregistré dans la région et un dirigeant sur deux a besoin d'une autre séance. «Les appels concernent surtout la responsabilité des dirigeants, continue-t-elle. Ils sont très responsables. Les chefs d'entreprise s'interrogent sur le chômage partiel et s'inquiètent sur une possible faillite mais aussi sur l'avenir de leurs salariés si cette situation

« Notre organisation nous permet d'être au plus proche des problématiques des entreprises et des salariés selon les secteurs d'activité »

se concrétise». Du côté des salariés, le pôle «Harmonie service social» a également enregistré une forte hausse des appels. La solidarité est donc de mise : «Nous invitons nos entreprises adhérentes à faire connaître le dispositif pour les dirigeants qui en auraient besoin», note la directrice régionale. Dans le même ordre d'idée, les entreprises qui n'ont pas de difficulté financière «peuvent participer au financement». Au total, le montant de toutes les mesures mises en œuvre par la mutuelle depuis le début de la crise du Covid-19 s'élève à 150 millions d'euros. «Avançons collectif est notre signature», précise Virginie Malnoy.

DÉCONFINEMENT

Aujourd'hui, l'heure est à la reprise d'activité. Harmonie Mutuelle propose un «kit de déconfinement» tourné vers les problématiques sanitaires, devenues intrinsèques à cette reprise. Ce dernier donne toutes les clés pour assurer le protocole national de déconfinement des entreprises, un kit d'affiches de communication et des conseils peuvent être donnés par des experts. Du gel hydroalcoolique ainsi que des masques sont également en vente. «Nous avons une FAQ sur la plateforme et nous répondons aux interrogations.

Nous remarquons que les questions sont très précises et très concrètes», poursuit Virginie Malnoy.

Ces initiatives solidaires sont accompagnées d'un travail de réflexion. «Notre credo est l'ancrage territorial. Notre organisation nous permet d'être au plus proche des problématiques des entreprises et des salariés selon les secteurs d'activité mais aussi par région», juge la directrice régionale. Ces problématiques, au-delà de les gérer concrètement par des aides, sont un socle de réflexion : des webinars ont été et vont être organisés pour ensuite «créer des groupes de travail» afin de «préparer l'après», note-t-elle.

Nouvelle organisation de l'espace, nouvelles façons de travailler, nouvelle mentalité... Une nouvelle ère s'annonce-t-elle ? «Cette crise interroge le rapport travail/vie personnelle, questionne sur la solidarité, sur la mondialisation. C'est une interrogation philosophique, considère Virginie Malnoy. Elle interroge la prévention aussi. Nous arrivons à une nouvelle ère de nos missions de fait. Il faut se réadapter.»

*Une plate-forme Covid-19 est également dédiée aux questions/réponses : covid19.groupe-vyv.fr

** 0805 65 5050.

QUELQUES CHIFFRES

- Harmonie Mutuelle est le fruit du rapprochement de **cinq** mutuelles.
- Elle protège près de **4,6 millions** de personnes en France.
- **Quatre** agences sont installées dans la région : Amiens, Lille, Dunkerque, Noyelles-Godault.
- **50** collaborateurs sont rassemblés dans la région.

DES RÉSULTATS SOLIDES ET UNE MOBILISATION ACTIVE

L'assemblée générale annuelle de la Banque populaire du Nord s'est déroulée le 28 avril dernier. L'occasion de présenter les résultats 2019, conformes aux prévisions, mais aussi de faire un point sur les actions développées par la banque durant cette crise sanitaire, pour continuer à accompagner les acteurs de l'économie régionale.

Amélie **PÉROZ**



Première banque des PME, la Banque populaire du Nord compte 137 agences grand public et sept centres d'affaires.

C'est à huis clos que s'est tenue cette assemblée générale, en dehors donc de la présence des sociétaires, qui ont pu voter pour les résolutions présentées via une plateforme de vote ouverte sur Internet. Les 20 résolutions proposées ont été validées, dont une concernant le différé du versement de l'intérêt aux parts sociales, à la date du 30 septembre 2020, sauf interdiction formelle de paiement décidée d'ici là par les autorités bancaires françaises ou européennes. Par une recommandation du 27 mars dernier, la Banque centrale européenne avait demandé aux établissements de crédit de reporter le versement des dividendes ou in-

térêt aux parts sociales et les engagements irrévocables de les verser pour l'exercice 2019, d'où la résolution de la Banque populaire du Nord.

CONFORMITÉ DES RÉSULTATS

Concernant les résultats proprement dits, le produit net bancaire présente une baisse de 0,4%, pour atteindre 211,3 millions d'euros, le contexte étant marqué par des taux d'intérêt à un niveau plus faible qu'en 2018. La progression du fonds de commerce et le développement des relais de croissance sur les marchés stratégiques et métiers spécialisés

Philippe Hourdain a été réélu président
du conseil d'administration.

«contribuent à maintenir un chiffre d'affaires résilient dans cet environnement financier inédit», indique la banque. Les frais généraux et amortissements évoluent dans le bon sens, avec une diminution de 1,5% comparé à 2018, soit un niveau consolidé de 134,5 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 76,8 millions d'euros (+1,1 million d'euros, soit une hausse de 1,4%), alors que le coefficient d'exploitation s'élève à 63,7%, en amélioration de -0,7 point comparé à 2018.

Le coût du risque est en baisse de 0,6 million d'euros (-3,2%) pour atteindre 17,2 millions d'euros au 31 décembre 2019. Le résultat net de la banque s'établit, lui, à 41,6 millions d'euros (après impôt sur les bénéfices des sociétés). «Ces résultats conformes aux prévisions se traduisent par le renforcement de la solidité financière de l'entreprise. (...) Ces résultats solides permettent à la Banque populaire du Nord de maintenir ses projets d'accompagnement dynamique de l'économie régionale qui risque d'être affectée en raison de la crise économique qui suit la crise sanitaire en cours», a commenté la Banque populaire du Nord.

MOBILISATION

«La Banque populaire du Nord montre, depuis le début de cette crise, toute sa capacité d'accompagnement et de soutien à tous ses clients et sociétaires, particuliers, professionnels et entreprises. Si les circonstances exceptionnelles que nous traversons nous ont imposé des prises de décisions inhabituelles, je sais pouvoir compter sur la compréhension de nos sociétaires car ils savent depuis toujours qu'une banque coopérative régionale n'a d'autres objectifs que de servir ses clients et le développement économique de nos territoires», a expliqué le président du conseil d'administration Philippe Hourdain, réélu à l'unanimité lors de l'assemblée générale.



En interne, si près de 30% de l'effectif a été mis en télétravail, 90% des agences sont restées ouvertes durant le confinement. Et dès le 26 mars, la banque a décidé de reporter de façon automatique les échéances de prêt – capital et intérêts – des clients professionnels et entreprises «d'une large sélection sur les secteurs les plus touchés directement par la crise». Une opération qui concernait également le crédit-bail et qui a permis les reports des échéances de plus de 10 000 prêts. Parallèlement, plus de 3 000 dossiers de PGE (avec un délai de décision et signature de cinq jours maximum) ont été traités, pour un montant total de 503 millions d'euros. En trois semaines, c'est la gestion d'un volume équivalent à un an de production qui a été traité, grâce notamment au développement de «Sign it», dispositif permettant la signature à distance des contrats.

TRIBUNAUX DE COMMERCE ET CRISE SANITAIRE : ÉTAT DES LIEUX

Après un temps d'adaptation au contexte de l'urgence sanitaire, l'activité a partiellement redémarré dans les tribunaux de commerce grâce notamment aux outils numériques déployés par les greffes. Avec la perspective de la reprise se pose désormais la question d'un éventuel pic de l'activité, face à une hausse des défaillances des entreprises.

Miren **LARTIGUE**



FERMETURE DES TRIBUNAUX ET TRAVAIL À DISTANCE

Chaque tribunal de commerce étant une juridiction indépendante, l'organisation et le déploiement des solutions permettant la poursuite de l'activité ne se sont pas faits au même rythme sur l'ensemble du territoire. Les accueils physiques des greffes ont néanmoins tous été fermés le 17 mars et une partie des 1 800 collaborateurs salariés des greffiers des tribunaux de commerce ont été équipés pour le télétravail. Les formalités légales pouvant déjà être effectuées en ligne, la gestion à distance du registre du commerce et des sociétés n'a pas posé de grandes difficultés. Le numéro

vert mis en place par les greffiers pour aider les entreprises à effectuer leurs formalités en ligne a rencontré beaucoup de succès et le nombre de dossiers « papier » à traiter a rapidement chuté. Puis l'activité a commencé à fortement ralentir, le confinement n'étant pas une période favorable aux changements de dirigeants ou aux déménagements d'entreprises.

vert mis en place par les greffiers pour aider les entreprises à effectuer leurs formalités en ligne a rencontré beaucoup de succès et le nombre de dossiers « papier » à traiter a rapidement chuté. Puis l'activité a commencé à fortement ralentir, le confinement n'étant pas une période favorable aux changements de dirigeants ou aux déménagements d'entreprises.

DÉMATÉRIALISATION À MARCHÉ FORCÉE

De côté de l'activité judiciaire, les ordonnances prises fin mars en application de la loi d'urgence prévoyaient le maintien de l'activité en matière de prévention, des référés avec un seul juge et des plans de cessions ayant un impact social (pour la prise en charge par le régime de garantie des salaires), ainsi que la tenue des audiences par tout moyen de communication. Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce a alors sélectionné un outil de visioconférence sécurisé pour permettre aux juges consulaires confinés de reprendre petit à petit les audiences pour les dossiers les plus urgents. Les premières «visio-audiences» ont ainsi démarré début avril.

UNE ACTIVITÉ GLOBALEMENT RALENTIE

Pour le contentieux, les renvois massifs occasionnés par la grève des avocats avaient entraîné un ralentissement général de l'activité avant même la crise sanitaire. En matière de procédures collectives, les nouvelles audiences en visioconférence concernent pour l'essentiel des ouvertures de procédures et des plans de cession, mais l'activité reste globalement limitée. Car les mesures de confinement n'ont pas, jusqu'à présent, entraîné de pic d'activité dans les tribunaux de commerce en matière de défaillances et de sauvegarde des entreprises. Les mesures de soutien prises par le gouvernement en faveur des acteurs économiques (exonérations de charges, prêts de trésorerie, chômage partiel, etc.) semblent avoir réussi à aider les entreprises à passer les premières semaines de cette période difficile.

NET REcul DU NOMBRE D'OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES

Selon l'étude sur les défaillances et sauvegardes d'entreprises en France au premier trimestre 2020, publiée fin avril par Altares (qui collecte l'ensemble des jugements auprès des greffes des tribunaux de commerce

et des tribunaux judiciaires de métropole et d'outre-mer), le nombre d'ouvertures de procédures collectives (sauvegarde, redressements et liquidations judiciaires) a enregistré un net recul au cours des trois premiers mois de l'année, ainsi que sur la première quinzaine d'avril. Le nombre de défaillances a ainsi diminué de plus de 20% comparé au premier trimestre 2019. Après une baisse significative en janvier et février, le nombre d'ouvertures de procédures collectives a fortement chuté en mars (-41%, par rapport à mars 2019) et encore plus au cours de la première quinzaine d'avril (-75%). Et pour l'instant, aucun secteur d'activité ne présente de sur-sinistralité par rapport à une période «normale».

UN AVENIR INCERTAIN POUR LES MOIS À VENIR

Si la vague – redoutée – des défaillances d'entreprises n'est pas encore là, il n'est pas exclu que les tribunaux de commerce soient confrontés à une forte hausse de l'activité dans les mois à venir. Outre le fait que tout le contentieux suspendu ces derniers mois devrait redémarrer avec le déconfinement et grâce au déploiement de la visioconférence, un certain nombre d'incertitudes planent sur le niveau de reprise de l'activité économique dans les mois prochains et sur la capacité des entreprises à faire face au poids de leurs dettes. Entre les reports de charges et d'échéances de crédit et les facilités d'emprunts (dont les prêts garantis par l'État), le niveau des remboursements à venir sera en effet particulièrement lourd, surtout dans le cadre d'une économie atone.

De nouvelles dispositions concernant la reprise des activités des juridictions sont attendues très prochainement dans le cadre du plan de déconfinement gouvernemental. Au cours d'une audition devant les parlementaires, la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, a précisé que la Chancellerie étudiait notamment la proposition faite par des présidents de juridictions de développer la conciliation pour éviter que les entreprises ne tombent tout de suite dans les procédures collectives.

SE FAIRE ACCOMPAGNER, L'ESSENTIEL POUR UN PLAN DE CESSION RÉUSSI

Si la majorité des défaillances concerne des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, le périmètre de cette étude, auprès de 458 plans de cession, s'est portée sur les PME et les ETI de plus de 20 salariés dans la construction, l'industrie, le commerce de gros et de détail...

Amandine PINOT



La métallurgie : un des secteurs prisés par les repreneurs étrangers.

Reprendre une entreprise est un parcours du combattant comme peut l'être une création. Appréhender un nouveau marché, intégrer des notions techniques et juridiques... bref, fluidifier le processus d'acquisition est partie prenante des administrateurs judiciaires. Comme le précisent Pascal Bonnet et Julien Sortais, respectivement associé Deal Advisory, responsable de l'activité Restructuring KPMG et directeur de missions Deal Advisory, Restructuring, «*au-delà du prix, le défi pour le repreneur consiste à bien évaluer les besoins de financement nécessaires post-reprise pour procéder à la restructuration de l'entreprise et à la reconstitution en besoin de fonds de roulement*». Ils ont également

observé que peu de candidats repreneurs s'entourent de professionnels spécialisés, qu'il s'agisse d'avocats ou de professionnels du chiffre, alors que le plan de cession sauvegarde en moyenne trois quarts des emplois menacés.

LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE À LA 5^E PLACE

Selon cette étude, les trois régions concentrant le plus de plans de cession sont l'Île-de-France, les Hauts-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes. A elles seules, elles représentent 47% des dossiers et 54% des dossiers supérieurs à 100 salariés. Alors que des disparités importantes apparaissent également sur le nombre moyen de dossiers traités par les tribunaux de commerce au sein d'une région – deux dossiers par an traités en moyenne en province, sept pour l'Île-de-France –, les Hauts-de-France ont connu 51 plans de cession visant des entreprises de 20 salariés ou plus, entre 2017 et 2018. Dans le détail, neuf ont concerné des entreprises de 100 salariés ou plus, quatre dossiers ont été traités en moyenne par tribunal sur 24 mois pour un taux d'emploi repris de 65%. Au top 20 des tribunaux de commerce traitant des plans de cession supérieurs à 20 salariés, le TC de Lille Métropole occupe la 5^e place avec 16 dossiers instruits pour 65 juges (ils sont aujourd'hui environ 70), derrière Paris, Lyon, Nanterre et Bobigny.

© Iudex2014

Le commerce de détail fait partie des secteurs qui concernent le plus d'emplois menacés lors d'un plan de cession.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE ATTRACTIFS

Les secteurs concentrant le plus grand nombre d'emplois menacés étaient la métallurgie avec 5 911 emplois menacés (on se rappelle du dossier d'Asco industries, d'Arche industries ou de TIM à Quaëdrype), le commerce de détail (5 060 emplois, avec par exemple Tati ou Toys «R» Us) ou les industries alimentaires (4 330 emplois menacés et des dossiers marquants comme William Saurin ou Doux). Plus globalement, les secteurs qui concentrent le plus grand nombre de dossiers sont les travaux de construction spécialisés, la fabrication de produits métalliques (à l'exception des machines et des équipements) et le commerce de gros, sauf les automobiles et les motocycles. Si ce dernier secteur occupe la 4^e position en



termes de nombre de dossiers, il concerne cependant la majorité des emplois menacés... Il en est de même pour les industries alimentaires, deuxième secteur en nombre de salariés, notamment parce que les entreprises concernées sont en moyenne de taille plus importante (188 salariés contre 83 salariés en moyenne sur l'ensemble des dossiers). Bonne nouvelle cependant sur ces secteurs : la quasi-totalité des salariés sont repris (85%) contre 64% dans le secteur des «Travaux de construction spécialisés» ou encore du «Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles», ce dernier secteur restant tout de même particulièrement attractif avec un nombre d'offres déposées de 3,1 (alors qu'il n'est que de 1,5 pour les entreprises du secteur «Travaux de construction spécialisés»).

EN SYNTHÈSE

- 135 jours : la durée moyenne d'une procédure
- 66% des dossiers n'ont fait l'objet que d'une seule offre de reprise
- 53% des repreneurs sont de la même région que la cible
- 15% sont des repreneurs étrangers sur des entreprises de plus de 100 salariés
- 52% des repreneurs exercent dans le même secteur que celui de la cible
- 86% de chances de succès pour une offre qui a recueilli l'avis favorable de l'administrateur judiciaire

DES REPRENEURS MAJORITAIREMENT FRANÇAIS

Les repreneurs étrangers ne représentent que 8% du total. Cependant, leur quote-part atteint 15% dès lors qu'il s'agit de dossiers supérieurs à 100 salariés, les repreneurs étrangers étant particulièrement attirés par les entreprises industrielles, et notamment la métallurgie et le secteur «Fabrication de machines et équipements», qui regroupent beaucoup de sous-traitants automobiles. Autre phénomène à noter : 75% des repreneurs étrangers sont européens.

LES BONNES PRATIQUES D'EXPONENS POUR UNE REPRISE SÉCURISÉE

Pour les entreprises, le 11 mai marquait la reprise de leur activité, que ce soit de manière totale ou partielle. Témoignage du cabinet d'expertise comptable Exponens sur la reprise sur site et sur le protocole sanitaire à suivre pour préserver la santé et la sécurité des salariés.

Charlotte **DE SAINTIGNON**



En vue de la réouverture de ses bureaux, Exponens a mis en place certaines règles à destination de ses collaborateurs et de ses clients. Contraint de fermer ses neuf sites situés en région parisienne, le groupe d'ex-

pertise comptable a mis l'ensemble de ses 350 collaborateurs et associés en télétravail. Les personnes dédiées à l'accueil des clients ayant quant à elles été placées en chômage partiel. Ce 11 mai, l'entreprise

s'apprête à accueillir de nouveau une partie de ses effectifs au sein de ses locaux. A condition de respecter certaines règles établies. «*Ca a été une charge de travail en plus pour les RH et les responsables de site qui ont dû compiler toutes les informations des institutions gouvernementales, les adapter aux conditions spécifiques des neuf sites de l'entreprise et les mettre en œuvre de manière homogène*», reconnaît Thierry Legrand, associé et expert-comptable chez Exponens.

DES KITS DE PROTECTION À DESTINATION DES COLLABORATEURS

En premier lieu, le cabinet a procédé à une désinfection de ses locaux et prévoit des désinfections supplémentaires, en sus du nettoyage quotidien de ses neuf sites. «*Sur chacun d'entre eux, nous mettons à disposition à destination de nos collaborateurs un kit de protection composé de trois masques jetables – dans l'attente de recevoir les masques lavables que nous avons commandés –, des bouteilles de gel hydroalcoolique et des lingettes de nettoyage que les collaborateurs devront utiliser sur les poignées de porte ou quand ils quittent leur poste de travail*», énumère Thierry Legrand.

Pour limiter les contacts au maximum, l'entreprise n'impose à aucun de ses collaborateurs, mis à part aux agents d'accueil, de revenir physiquement dans les locaux et préconise la poursuite du télétravail. «*On reste sur la base du volontariat. On autorise les personnes qui veulent rompre avec le télétravail de revenir au bureau*», justifie Thierry Legrand. S'appuyant sur les différentes consultations de ses équipes, l'entreprise escompte un retour très progressif de ses salariés «*avec 15 à 18% des effectifs seulement qui devraient être présents les prochaines semaines*». Pour ceux qui seront de retour, l'entreprise a établi un planning sur des quarts de journée et prévu un parcours différencié en termes d'entrée et de sortie. D'abord grâce au télétravail, puis en permettant aux salariés d'être présents en horaires décalées pour arriver soit plus tôt, soit plus tard. S'agissant du

trajet, l'entreprise déconseille fortement les transports en commun. «*Nous encourageons les modes de transport alternatifs comme le vélo, la marche à pied ou le covoiturage*». Pour les faciliter, l'entreprise a, par exemple, ouvert l'accès du parking de son site de gare de Lyon à l'ensemble des collaborateurs.

PROTÉGER SES SALARIÉS ET IMPOSER AUX TIERCES PERSONNES DES RÈGLES TRÈS STRICTES

En termes d'organisation, l'entreprise prévoit une occupation qu'à moitié des postes de travail pour permettre aux collaborateurs de respecter le protocole de distanciation. «*Toutes les règles ne sont pas encore fixées. Le mot d'ordre est l'adaptabilité continue : il faut se montrer flexibles. Nous serons amenés à faire des arbitrages en fonction des règles données par l'exécutif*». Certaines problématiques restent encore en suspens, telles que la pause déjeuner et les lieux communs. «*Si nous interdisons l'utilisation du micro-ondes et préconisons les mêmes règles de distanciation dans la salle commune, nous n'avons pas prévu de supprimer la machine à café*».

Concernant les échanges avec l'extérieur, l'entreprise encourage les collaborateurs à ne pas se déplacer. Elle a, à cet effet, prévu de prolonger les réunions par mail, téléphone ou visio-conférences avec les clients, fournisseurs et partenaires, *a minima* jusqu'à fin juin. Mais nombre de ses clients préfèrent se déplacer pour déposer leurs pièces comptables. «*On ne peut pas leur interdire de venir*». Pour protéger les personnes chargées de l'accueil sur site, l'entreprise a placardé des affichettes qui listent huit bonnes pratiques à observer. Les clients sont par exemple contraints d'utiliser dès leur arrivée la station de gel hydroalcoolique mise à leur disposition à l'accueil, de porter un masque pour circuler dans les espaces et de renoncer à tout serrage de main ou accolade. Elle a également installé des plaques de plexiglas et un système de marquage au sol pour permettre aux clients de respecter les règles de distanciation sociale.



DE L'AUTRE CÔTÉ DE LA MANCHE

Manal **HAMDI**

HONEYWELL CONSTRUIRA UNE NOUVELLE LIGNE DE PRODUCTION DE MASQUE EN ÉCOSSE

Honeywell, l'entreprise américaine active dans les domaines du nucléaire, de l'aérospatial, de l'automatisation du bâtiment et de la défense, vient d'annoncer qu'elle construira une chaîne de production de masques faciaux au niveau de son site de Newhouse en Écosse. En effet, cette nouvelle ligne, assurera la production de 4,5 millions de masques jetables FFP2 et FFP3 mensuellement, mais aussi la création de 450 emplois. Par ailleurs, le gouvernement britannique a commandé 700 000 masques de Honeywell, produits localement. Ces derniers seront distribués par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux établissements de soins sociaux et au National Health Service (NHS). Rappelons que, la nouvelle ligne sera opérationnelle en juillet prochain.

VIRGIN ATLANTIC NE REPENDRA PAS SES VOLS AVANT AOÛT

Virgin Atlantic Airways, la compagnie aérienne britannique, vient d'indiquer dans un communiqué qu'elle ne pourra pas reprendre ses vols avant août, si le Royaume-Uni impose une quarantaine de deux semaines pour les voyageurs. Dans le cadre de son plan de déconfinement progressif, le gouvernement britannique envisage de soumettre les personnes qui débarquent au Royaume-Uni à une période d'isolement afin d'éviter une deuxième vague du Coronavirus.

Par ailleurs, l'entreprise fondée par le milliardaire britannique Richard Branson a rencontré dernièrement des difficultés financières, suite à la crise sanitaire mondiale due à la pandémie du Covid-19.

SOLVAY FERMERA SON USINE DE MANCHESTER

Dans le cadre de la restructuration de son activité «Composite Matériaux», Solvay, le groupe chimique belge, compte fermer son usine britannique implantée à Manchester dans le nord de l'Angleterre. Cette décision, qui concerne également son site de production de Tulsa situé aux États-Unis, a été prise suite à l'affaiblissement de la demande liée à la crise sanitaire du Covid-19. Elle vise à améliorer la productivité de l'enseigne, mais aussi de réduire ses coûts. Par ailleurs, ces fermetures engendreront la suppression de 570 postes, soit environ 20% de l'effectif global de la structure. Rappelons que, Solvay regroupe actuellement 24 100 employés au niveau mondial.

WATCHES OF SWITZERLAND A ENREGISTRÉ UNE HAUSSE DE SES REVENUS ANNUELS

En dépit des circonstances sanitaires actuelles causées par la pandémie du Coronavirus, Watches of Switzerland, le détaillant britannique de montre de luxe, a enregistré une hausse de 4,9% de ses ventes au cours de l'exercice 2020, qui a été clôturé le 26 avril dernier. En effet, l'enseigne a réalisé un chiffre d'affaires de 819,3 millions de livres sterling, dont 591,6 millions de livres



© lumamarina

en provenance du Royaume-Uni et 227,7 millions de livres des États-Unis. Au cours de la période du confinement, la structure a fermé ses boutiques américaines et britanniques, tandis que les ventes en ligne ont affiché une forte hausse de 45,8% par rapport à l'année dernière. Suite à l'interruption de ses activités, Watches of Switzerland a obtenu un prêt de 45 millions de livres sterling du gouvernement britannique.

OVO ENERGY COMPTE SUPPRIMER 2 600 EMPLOIS

OVO Energy, le fournisseur britannique d'énergie, vient d'annoncer dans un communiqué de presse qu'il compte supprimer 2 600 emplois, principalement par le biais des départs volontaires au cours de cette année. La structure a opté pour cette décision, suite au développement de ses activités en ligne et aux circonstances économiques dues à la crise du Covid-19, mais aussi à la consolidation

comptable liée à la récente acquisition de l'entreprise SSE Energy Services. Par ailleurs, OVO Energy fermera les bureaux britanniques de Selkirk, Reading et Glasgow Waterloo. Les employés de ces derniers auront la possibilité de travailler à domicile ou bien dans d'autres bureaux.

1,6 MILLIARD DE LIVRES POUR TRANSPORT FOR LONDON

Lourdement impacté par la crise sanitaire causée par la pandémie du Coronavirus, Transport For London (TfL), l'organisme britannique public responsable des transports en commun de Londres et du Grand Londres, vient de conclure un accord de financement avec le gouvernement britannique. Dans ce sens, l'État prévoit d'injecter en urgence 1,6 milliard de livres sterling, dont une subvention de 1,095 milliard de livres sterling et un prêt de 505 million de livres sterling. De plus, le gouvernement compte apporter 300 millions supplémentaires en cas de déficit.



**Accompagnons
ceux qui entreprennent
le changement.**



Construisons dans un monde qui bouge.